

Délibération 25_24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)

Séance du vendredi 26 septembre 2025	Nombre de délégués
Délibération n°25_24	En exercice : 7
Convocation : 16 septembre 2025	Présents ou représentés : 5
Objet : Décision modificative n°1 – Crédits supplémentaires	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-cinq, le vendredi vingt-six septembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du seize septembre deux-mil-vingt-cinq, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur Gérard CHERON

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Excusés :

Monsieur François BRIZARD (pouvoir à M. SAPOWICZ)

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1 – CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Afin de procéder à des écritures comptables et des réajustement d'articles budgétaires, la présente décision modificative au budget de l'exercice 2025 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D I 20 2031 202112 76	50 000,00	
D I 23 2313 OPNI 020		50 000,00
D I 45 45812505 OPFI 01	50 000,00	
D I 45 45812506 OPFI 01	50 000,00	
R I 45 45822505 OPFI 01	50 000,00	
R I 45 45822506 OPFI 01	50 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	150 000,00	
	Réductions	50 000,00	
Recettes :	Ouvertures	100 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	50 000,00
Solde Réductions	50 000,00
Ouv. - Réd.	

Le président propose aux membres du Comité d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2025 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ